

Instance de suivi et de concertation du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier GT environnement du 15 décembre 2016 à La Roche-sur-Yon, lycée nature

NB : ce compte-rendu ne reprend que les échanges. Les présentations diffusées lors du GT environnement contiennent des données confidentielles dont l'usage est restreint aux membres du GT.

X. HINDERMEYER (DREAL) ouvre la séance de ce GT exceptionnel sur l'ensemble de la journée qui avait été souhaité par les membres du GT avant le dépôt des dossiers officiels. Cette demande a été réitérée en instance plénière. Une participation active est attendue.

L'objectif est de présenter les impacts et les propositions de mesures, pour les domaines maritimes et terrestres. Le travail de concertation continuera dans les semaines à venir, même après le dépôt des dossiers. Les bureaux d'études BRLi et Biotope sont présents.

PROJET DE PARC EOLIEN

Présentation de l'architecture de l'étude d'impact et des caractéristiques du projet

Le dépôt du dossier est prévu fin janvier, enquête publique en août septembre 2017. Un mat de mesure avec une fondation jacket 3 pieux sera installé durant l'exploitation du parc éolien.

Les enrochements prévus sont sur 70cm de haut et 1,5m de large, soit un volume de 80 000 m³.

En réponse à Y. LE QUELLEC (FNE), il est précisé que le document 7 vise à avoir une vision programme, et à étudier la potentielle conjonction des impacts entre les différents éléments du programme.

À ce stade, il n'est pas précisé d'où viendront les enrochements ; cela sera défini pour le lancement des travaux.

Les bases de maintenance ne sont pas présentées en séance car les études afférentes ne sont pas finalisées. Le travail est en cours avec les élus locaux, les propriétaires et gestionnaires de ports.

Suite à une question de S. CAPLANNE (AAMP), le porteur précise que le mat de mesure servira aux données de production pendant l'exploitation, mais il n'y a pas de monitoring envisagé à ce stade.

Présentation de la méthodologie des enjeux et des impacts

Les thématiques dont les enjeux sont négligeables ne sont pas évaluées en termes d'impact.

S. CAPLANNE (AAMP) demande des précisions sur les données utilisées pour caractériser la sensibilité des habitats et comment est appréhendée leur évolution. BRLi précise que la sensibilité est caractérisée à partir de toutes les données disponibles et la dynamique de l'habitat considéré est étudiée.

Présentation des impacts du parc éolien sur le milieu physique (BRLi)

La présence d'arsenic à une concentration supérieure à celle du seuil N1, mais inférieure au seuil N2, est détectée de façon récurrente sur quelques stations, probablement d'origine naturelle.

A. GARCON (Armateurs de France) demande des précisions sur le fluide de forage. Le forage sera réalisé en circuit fermé avec un produit de type bentonite.

En réponse à A. DENOIZE (COREPEM) au sujet de la granulométrie des résidus de forage, il est indiqué que la grande majorité des cuttings est de l'ordre centimétrique ou décimétrique. La modélisation est faite avec différentes tailles.

Suite à l'interpellation de S. CAPLANNE (AAMP), le porteur de projet indique que le clapage sera fait directement au pied des fondations, mais l'hypothèse d'un stockage temporaire sur barge n'est pas totalement exclu. Il a été étudié car c'est plus impactant mais a priori il ne sera pas mis en œuvre.

Y. LE QUELLEC (FNE) ne comprend pas comment la qualité des eaux peut être en enjeu moyen. Il conteste aussi l'enjeu moyen pour la destruction de 17ha de fonds marins et s'interroge sur le cumul des différents impacts négligeables ou faibles, dans une approche globale.

La qualité des eaux est considérée comme bonne dans le golfe de Gascogne, ce qui conduit à cette caractérisation. La conservation du bon état est un enjeu fort. S. CAPLANNE (AAMP) conteste la méthode d'évaluation des enjeux.

Les effets cumulés seront présentés dans l'étude d'impact, composante par composante. Ce sont des chapitres en cours de finalisation, c'est pourquoi la question est peu abordée en séance.

Présentation des impacts du parc éolien sur le milieu naturel

A. GARCON (Armateurs de France) demande une vigilance sur la notion de perte d'habitat. Il convient de ne pas comparer un aménagement par définition permanent avec des activités dont les effets sont temporaires comme les extractions et les clapages. De même, il convient de ne pas comparer activités en cours et projets qui viendront en remplacement des activités en cours.

F. GUIMAS (DREAL) demande comment on en arrive à une sensibilité faible pour les habitats et biocénoses benthiques pour la « perte d'habitats et destruction ». S. CAPLANNE (AAMP) appuie cette demande en précisant que l'enjeu et la sensibilité sont intrinsèques à l'habitat et à l'espèce (c'est documenté dans la littérature). Le porteur de projet indique qu'il faut différencier les enjeux en fonction de la nature des habitats. Il y aura une carte des fonds marins dans l'étude d'impact et des niveaux d'enjeux différenciés.

S. CAPLANNE (AAMP) demande aussi à ce que les termes « ichtyofaune » et « ressource halieutique » ne soient pas utilisées indifféremment car ce dernier ne se compose que des espèces commerciales.

Les émissions sonores sont moins importantes pour ce projet que pour les autres car l'implantation des pieux se fera uniquement par forage, sans recours au battage, et que le diamètre d'un pieu de fondation jacket est de 2,2m, soit bien inférieur à celui d'une fondation monopieu généralement supérieur à 7m.

Y. LE QUELLEC (FNE) repose la question des impacts cumulés. La présentation faite en séance porte uniquement sur les impacts du projet de parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier, mais dans les dossiers, il y aura un chapitre dédié à l'évaluation des impacts cumulés. Le travail est en cours sur l'analyse des données acquises par les deux projets éoliens en mer.

Sur les mammifères marins, il n'y a pas de risques particuliers mis en évidence par l'analyse des effets cumulés.

Sur l'avifaune, le travail sur l'évaluation des collisions est en cours (le modèle a changé entre les deux projets). La nouvelle version permet de mieux cerner les incertitudes. Y. LE QUELLEC (FNE) trouve cela problématique par rapport aux mesures de compensation qui vont être envisagées. Néanmoins les mesures sont effectivement dimensionnées en prenant en compte les impacts cumulés.

S. CAPLANNE (AAMP) est d'accord sur l'analyse relative aux mammifères marins, pour lesquels on évalue la sensibilité des espèces aux pressions définies. En ce qui concerne l'avifaune, elle souhaite des précisions sur les effets cumulés avec le projet du banc de Guérande, ainsi que les modalités de mise à jour de l'effectif de population. Sur le puffin des Baléares, peu rencontré pendant les prospections, la littérature montre qu'il est très présent. Vu l'état des populations, toute perte individuelle est préjudiciable.

Pour le Fou de Bassan, il faut avoir une approche précautionneuse. Le porteur de projet confirme que c'est le cas, et que le projet ne se situe pas dans une zone de stationnement. Pour autant, des puffins traversent le secteur. Une mise à jour des PBA est envisageable, donc on n'est pas dans un modèle figé.

Présentation des impacts du parc éolien sur le paysage ou le patrimoine

Suite à une question de S. DESMAREST (Yeu demain), il est indiqué que les flashes lumineux de nuit auront une portée d'une vingtaine de kilomètres. Ils seront visibles depuis les îles. EMYN travaille à essayer de faire évoluer la réglementation afin de limiter le balisage aux seules éoliennes situées en périphérie du parc. Un nouvel arrêté est en préparation.

La question de la covisibilité avec le parc du banc de Guérande sera traitée dans le cadre des impacts cumulés. Elle existera notamment depuis la pointe de l'Herbaudière et la pointe St Gildas.

Présentation des mesures prévues par le maître d'ouvrage du parc éolien

Deux mesures de compensation sont envisagées sur le volet environnement, la mesure MC6 ne vise pas une espèce en particulier, mais un cortège d'espèces.

En réponse à X. HINDERMEYER (DREAL), il est indiqué que le Groupement d'Intérêt Scientifique est prévu à l'échelle du parc mais il pourrait être envisagé de le mutualiser si d'autres porteurs y trouvent un intérêt.

P. DULAC (LPO85) se demande en quoi Thermmo et Smart PAM constituent des mesures de réduction. Le maître d'ouvrage précise qu'elles réduisent le risque de présence d'individus dans le périmètre de risque, ce qui permet une intervention immédiate sur le chantier en cas de présence.

Elle regrette qu'il ne soit pas envisagé de mesure de compensation permettant de viser de façon systémique les populations terrestres de chauve-souris étant donné les importantes incertitudes. Le niveau d'impact est

considéré faible, il n'est donc pas prévu de mesure de compensation mais des suivis sont prévus et permettront d'adapter les mesures si un impact significatif est identifié.

Y. LE QUELLEC (FNE) demande des précisions au sujet de MC6 (Maîtrise foncière ? Quel suivi de l'efficacité de cette mesure ?). Cette mesure en cours de dimensionnement, mais elle prévoit si nécessaire de la maîtrise foncière sur Noirmoutier ou dans le marais breton. Elle vise à être mise en œuvre sur toute la durée du parc. Des indicateurs de suivis permettront d'évaluer l'efficacité de la mesure.

Suite à une demande de S. CAPLANNE (AAMP), il est précisé qu'il serait logique que le comité de suivi qui sera prévu dans l'arrêté préfectoral soit intégré au GIS qui sera mis en place.

C. FRANCHETEAU (Chambre d'agriculture 85) demande quelles actions seront prévues sur la zone semi-maritime avant d'arriver dans le terrestre dans le cadre de la MC6. Constatant qu'il est compliqué de mettre en œuvre des mesures directement sur le milieu marin, cette mesure cherche à intervenir sur un cortège d'espèces plus large qui bénéficiera aux oiseaux côtiers et migrants.

M. ROUSSELEAU (ADBVB) s'interroge sur la MC6 qui ne lui paraît pas être de la compensation. Les espèces visées fréquentent la zone de projet mais le cortège qui en bénéficiera sera plus large. Est citée pour exemple la Barge à queue noire, espèce en fort enjeu de conservation et qui fréquente probablement la zone du projet.

X. HINDERMEYER (DREAL) regrette qu'il n'y ait pas de mesures en faveur du Puffin des Baléares, mais seulement du suivi par balisage. Néanmoins les colonies étant aux Baléares, il est difficile de compenser sur cette espèce. D'autre part, les niveaux d'impacts évalués ne nécessitent pas d'y associer une mesure compensatoire sur cette espèce, mais l'effet barrière sera suivi grâce au balisage GPS.

PROJET DE RACCORDEMENT

Présentation du projet de raccordement

Sur environ la moitié du parcours en mer (au départ du parking de la Grande Côte), les câbles seront protégés par ensouillage (enfouis dans les sédiments meubles ou dans la roche tendre par tranchage). Sur l'autre moitié, (vers le secteur du parc, la protection externe du câble sera sous forme d'enrochement de 7 à 10m de large sur 1,5 à 2m de hauteur, ou par matelas ou par coquilles de fonte.

M. ROUSSELEAU (ADBVB) indique qu'il est important d'utiliser les termes corrects et de bien distinguer les étiers des fossés. Lors des travaux, il sera envisagé des déblaiements / remblaiements, mais ce sont bien des fossés le long des routes dont il faudra envisager le déplacement.

A.M. GRIMAUD (COORLITT85) appelle la vigilance du porteur de projet sur l'érosion des plages et le désensouillage du câble. Il lui est précisé qu'il sera enfoui à environ 2 m sous la surface en tenant compte des mouvements de sable. RTE précisant que ce sujet de maintien dans le temps de l'ensouillage des câbles sous la plage fait l'objet d'une attention particulière de RTE sur ce type de raccordement. Le secteur de la plage de la Grande Côte est plutôt concerné par l'accrétion que l'érosion (cf. pont d'Yeu) et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle la grande côte a été choisie.

C. FRANCHETEAU (Chambre d'agriculture 85) s'interroge sur les busages temporaires. Ils seront mis en place dans le cas où les étiers ne seraient pas à sec. Dans l'étude d'impact, en cas de doute, on se place dans l'hypothèse la plus défavorable. Il lui est aussi indiqué que l'exploitation peut continuer au-dessus d'une chambre de jonction. Les travaux sont prévus sur 3 ans, car on ne peut travailler qu'en été (passage des fourreaux, passage des câbles puis chambres de jonction).

M. CHARRUAU (Mairie de L'Île d'Yeu) s'inquiète de la tenue du câble aux abords du chenal de Fromentine car c'est une zone souvent délicate pour la navigation. Cela a été pris en compte, le câble passera hors des turbulences du chenal. Un travail de concertation avec la compagnie Yeu-Continent a été mené pour s'assurer que la profondeur d'ensouillage des câbles proposée par RTE est compatible avec le passage des navettes Fromentine-Yeu..

Présentation de la structuration de l'étude d'impact

Présentation des principales conclusions de l'étude d'impact

Partie maritime

A.M. GRIMAUD (COORLITT85) souhaite que les questions du réseau trophique et du cumul des différents

impacts même faibles soient bien prises en compte.

Le détail de l'étude d'impact sera porté à la connaissance des membres du GT uniquement au moment de l'enquête publique. Y. LE QUELLEC (FNE) trouve cela décevant par rapport à l'objectif de cette journée alors qu'il avait beaucoup insisté sur les impacts cumulés dans les phases préalables. Les maîtres d'ouvrage sont d'accord pour faire des rencontres bilatérales de présentation des effets cumulés.

Partie terrestre

Il faudra envisager la compensation du fait du déboisement au niveau de la forêt domaniale et de la destruction de zone humide.

P. DULAC (LPO85) s'interroge sur le coût bénéfice des mesures de génie écologique comme la collecte des graines par rapport à de la gestion. Le bureau d'étude s'est appuyé sur l'expérience de la LPO pour la replantation de rhizomes de roselières. Cela constitue un enjeu du fait de la présence d'un oiseau nicheur. Si on en détruit, il faut en replanter. Les mesures vont être encore travaillées avant d'être mises en œuvre dans 3 ou 4 ans. L'étude d'impact contiendra les principes d'intervention.

En réponse à C. FRANCHETEAU (Chambre d'agriculture 85), il est indiqué que les étiers seront passés en forage (forage dirigé pas systématique à tous les étiers) et que c'est dans les fossés que des batardeaux pourront être mis en place et que des pêches de sauvegarde seront envisagées. L'étude d'impact contiendra les principes d'intervention mais les modalités et précisions viendront plus tard.

En ce qui concerne les mesures compensatoires, il convient de ne pas afficher systématiquement des compensations à 200%, mais bien réfléchir à fonctionnalité écologique équivalente.

Il est précisé que 3 étés seront nécessaires pour les travaux qui pourront commencer avant ou après la récolte des céréales. En cas de perte de récolte pour l'agriculteur, le protocole RTE-APCA prévoit un système de dédommagement.

M. ROUSSELEAU (ADBVB) alerte sur des zones humides détruites (entre 200 et 400 m² de zones humides remblayées), sur une surface bien inférieure au seuil d'autorisation de 10 000 m² qui nécessiteront une compensation non encore définie à ce stade ; seul le principe est indiqué. Il faudra travailler via les fonctionnalités pour vraiment chercher à compenser ce qui est perdu.

La durée de vie des câbles est supérieure à celle du parc, donc au moins 40 ou 50 ans. Une surveillance annuelle et ou périodique sera malgré tout menée.

Poste intermédiaire

M. ROUSSELEAU (ADBVB) rappelle qu'il avait été envisagé ailleurs, c'est une mesure d'évitement qu'il soit placé auprès du poste de Soullans.

X. HINDERMEYER (DREAL) ne se dit pas convaincu par la mesure d'insertion paysagère qui lui semble à retravailler. J.M. BOYADJIS (RTE) défend sa proposition et pense que la photo projetée rend mal l'effet attendu. Le document mis à l'instruction corrigera cet effet visuel avec l'adoption d'un format adéquat.

C. FRANCHETEAU (chambre d'agriculture 85) remarque que la moitié de la parcelle prévue pour le poste ne sera pas utilisée et pourra être rendue à l'agriculture.

Y. LE QUELLEC (FNE) salue la démarche itérative suivie qui a permis d'arriver à un schéma de moindre impact pour le poste et le fuseau.

X. HINDERMEYER (DREAL) remercie les porteurs de projet d'avoir pu faire cette présentation. Étant donné les attentes résiduelles sur les impacts cumulés, il est envisagé de refaire une réunion uniquement sur cette question début mars. Sur le tracé de détail terrestre, il reste du travail, donc il y aura peut-être des réunions sur ce sujet spécifiquement.

L. FORGET (EMYN) confirme qu'il y a encore des attentes sur ce qui n'est pas finalisé. Elle souhaite continuer à faire progresser la connaissance et associer l'ensemble des « sachants » et aussi le grand public.

Les réunions publiques sur le territoire ne sont pas annoncées en GT mais un planning de concertation avec le grand public est en phase de calage (3 réunions sur les îles et le continent). Les dates seront mises en ligne sur le site du projet et diffusées aux membres du GT via X. HINDERMEYER (DREAL).